



**Coopération technique
entre pays en développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TCDC/10/2
1er avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DE HAUT NIVEAU POUR L'EXAMEN DE
LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS
EN DÉVELOPPEMENT
Dixième session
New York, 5-9 mai 1997
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION
DE BUENOS AIRES, DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ DE HAUT
NIVEAU ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION SUD

RÉSUMÉ

Le présent rapport est soumis conformément aux paragraphes 2, 3, 6, 7 et 8 de la décision 9/1 du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement concernant :

- a) Les informations relatives aux progrès accomplis par les gouvernements en matière de coopération technique entre pays en développement;
- b) Les progrès accomplis par le système des Nations Unies pour le développement dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement (CTPD), notamment les actions entreprises sur la base des recommandations de la Commission Sud.

Le rapport contient une analyse des renseignements reçus par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, un résumé des nouvelles tendances qui se sont dégagées au cours de l'exercice biennal considéré, ainsi que les conclusions et les recommandations de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

* TCDC/10/L.1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	4
II. RENSEIGNEMENTS REÇUS DES GOUVERNEMENTS CONCERNANT LEURS ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT	5 - 34	4
A. Introduction	5 - 7	4
B. Pays en développement	8 - 29	5
1. Dispositions institutionnelles internes et autres dispositions visant à utiliser la CTPD comme stratégie de développement	8 - 14	5
2. Obstacles	15 - 19	6
3. Accords de CTPD bilatéraux et multilatéraux	20 - 29	7
C. Pays développés	30 - 34	9
III. ACTIVITÉS APPUYÉES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT	35 - 51	10
A. Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement	36 - 38	10
B. Bureaux régionaux	39 - 51	11
1. Bureau régional pour l'Afrique	39 - 41	11
2. Bureau régional pour les États arabes	42 - 44	12
3. Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	45	12
4. Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants	46 - 48	13
5. Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	49 - 51	13
IV. ACTIVITÉS DES ORGANISMES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT AUTRES QUE LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)	52 - 81	14
A. Commissions économiques de l'Organisation des Nations Unies	54 - 67	14
1. Commission économique pour l'Afrique (CEA)	54 - 57	14

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
2. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	58 - 62	15
3. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	63 - 65	16
4. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)	66 - 67	17
B. Autres organismes des Nations Unies	68 - 81	17
1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	68	17
2. Organisation internationale du Travail (OIT)	69	18
3. Centre du commerce international (CCI)	70 - 71	18
4. Organisation des Nations Unies pour le développement (ONUUDI)	72 - 73	18
5. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	74	18
6. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUED)	75	18
7. Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	76 - 77	19
8. Union postale universelle (UPU)	78	19
9. Organisation mondiale de la santé (OMS)	79 - 80	19
10. Organisation météorologique mondiale (OMM)	81	20
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	82 - 92	20
<u>Annexe</u> . Pays et organisations fournissant des informations		24

I. INTRODUCTION

1. La réunion biennale du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement est l'occasion de procéder à un examen circonstancié des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement¹ et des recommandations de la Commission Sud. Le présent rapport a pour objet de faciliter cet examen. Conformément à la méthode d'établissement des rapports destinés au Comité de haut niveau, le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement sollicite des renseignements auprès des États Membres – pays développés et en développement –, des bureaux régionaux et des divisions et groupes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des organismes du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales particulièrement actives dans le domaine de la coopération technique entre pays en développement (CTPD).

2. En l'occurrence, le Groupe spécial a envoyé, au mois d'octobre 1996, cinq questionnaires aux États Membres ainsi qu'à un certain nombre d'organismes des Nations Unies et d'organisations non apparentées à l'ONU. À la fin du mois de février 1997, 62 pays en développement, 3 pays développés, 5 bureaux régionaux du PNUD, 18 organismes du système des Nations Unies pour le développement et 22 organisations intergouvernementales et non gouvernementales avaient fourni les renseignements demandés. La liste en est jointe en annexe au présent rapport.

3. Comme le Comité de haut niveau l'a demandé dans sa décision 7/5², le présent document est un condensé des réponses fournies, qui étaient très variées et plus ou moins complètes. Il rend compte également de ce qui a été fait pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport de la Commission Sud³, conformément à la demande exprimée par le Comité de haut niveau dans sa décision 8/1⁴.

4. On trouvera plus loin, au chapitre II, un exposé des tendances générales relatives à la promotion de la CTPD et à l'application de cette modalité de coopération à l'effort de développement qui se dégagent des informations recueillies auprès des pays et d'autres sources. Les activités du PNUD en la matière sont décrites au chapitre III, celles des autres organismes des Nations Unies au chapitre IV. Les conclusions et les recommandations formulées par l'Administrateur font l'objet du dernier chapitre.

II. RENSEIGNEMENTS REÇUS DES GOUVERNEMENTS CONCERNANT LEURS ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT

A. Introduction

5. Les gouvernements des pays en développement ont été priés d'indiquer dans quelle mesure ils intègrent la CTPD à leurs activités de développement et quels sont les stratégies, les moyens et les ressources utilisés pour promouvoir et mettre totalement en oeuvre cette modalité de coopération, et à quels obstacles

ils se heurtent en la matière. Ils ont également été invités à indiquer toute disposition ou tout engagement extérieurs pris dans le cadre de la CTPD.

6. Les gouvernements des pays développés ont été priés d'indiquer quelle était leur politique en matière de CTPD et s'ils soutenaient directement ou indirectement cette modalité de coopération. Les organismes du système des Nations Unies pour le développement ne relevant pas du PNUD ont été priés d'indiquer dans quelle mesure ils avaient recours à la CTPD ou lui apportaient leur appui dans le cadre de leurs activités de développement, et de dire dans quelle mesure, à leur connaissance et selon leur expérience, il était fait appel à cette modalité.

7. On trouvera ci-après un résumé des politiques et activités en matière de CTPD des pays ayant répondu au questionnaire.

B. Pays en développement

1. Dispositions institutionnelles internes et autres dispositions visant à utiliser la CTPD comme stratégie de développement

a) Activités de sensibilisation à la CTPD

8. Tous les pays ayant répondu à l'enquête ont reconnu qu'il était indispensable de bien comprendre la notion de CTPD, ses procédures et ses mécanismes pour élaborer des politiques de CTPD efficaces. Ils ont souligné par ailleurs qu'il importait que ceux qui étaient chargés d'appliquer ces politiques soient en mesure de le faire. À cette fin – et le secteur privé et les organisations non gouvernementales ont particulièrement insisté sur ce point –, l'intérêt de programmes de sensibilisation, sous forme d'ateliers ou de séminaires d'orientation, a été souligné. Quatre pays ont mentionné qu'ils avaient mené des campagnes de sensibilisation nationale en 1996. Cette année également, l'Éthiopie et la Guyane ont organisé des ateliers auxquels ont participé bon nombre d'autres pays et des organisations de leurs régions respectives.

b) Centres nationaux de promotion de la CTPD

9. La majorité des pays qui ont répondu au questionnaire ont signalé qu'ils avaient déjà mis en place un centre national de promotion de la CTPD. Les pays qui en sont encore dépourvus sont la Dominique, le Liban, les Palaos, le Soudan et la République arabe syrienne. La Gambie a fait savoir que ses projets de création d'un centre de promotion de la CTPD avançaient. La Colombie, pour sa part, a annoncé qu'elle avait adopté, au mois de septembre 1996, les dispositions législatives autorisant la création d'une entité distincte, l'Agence colombienne de coopération technique.

c) Inventaire des capacités et des besoins

10. Les pays ayant répondu à l'enquête ont également reconnu qu'il était nécessaire de disposer d'informations suffisantes et à jour sur les capacités et les besoins des différents pays en matière de coopération technique. À l'heure actuelle, environ 70 pays ont dressé l'inventaire de leurs capacités et de leurs

besoins. Le Système d'orientation pour l'information sur la CTPD (INRES-CTPD) s'est avéré d'un grand secours à cet égard, notamment pour un certain nombre de pays en développement et d'organismes des Nations Unies. Des pays comme la Chine, l'Indonésie, la Malaisie et Singapour, par exemple, ont périodiquement recours aux bulletins pour annoncer des programmes de formation.

11. Un grand nombre de pays ont insisté sur le fait qu'il faudrait aider les centres de promotion de la CTPD à accéder à la banque de données du Système d'orientation pour l'information sur la CTPD. En effet, la banque de données a été largement diffusée, mais certains pays ne peuvent l'utiliser faute de matériel informatique suffisant.

d) Financement de la CTPD

12. Hormis les cas où des crédits sont directement alloués à la CTPD, il est mal aisé d'évaluer précisément l'importance de fonds que les pays lui consacrent. En général, ils ne sont pas indiqués à part dans les crédits budgétaires alloués à l'ensemble des activités du centre de promotion de la CTPD en tant qu'organisme public et, comme le système de comptabilité n'est pas nécessairement détaillé, il est difficile de savoir combien est effectivement consacré à la CTPD proprement dite. Par ailleurs, les contributions en nature, parfois considérables, sont rarement prises en compte. Il y a, en outre, un grand nombre d'activités qui relèvent de la CTPD, mais dont le coût n'est pas financé à l'aide du budget national, mais à l'aide de celui d'un institut de formation ou d'un établissement d'enseignement supérieur. Tel est le cas, par exemple, en Éthiopie, en Indonésie, au Pakistan et à Singapour. Certaines activités sont financées dans le cadre de programmes de pays du PNUD, mais en règle générale peu de crédits sont alloués à des projets particuliers. Lorsque des projets sont en partie exécutés dans le cadre de la CTPD, il est difficile d'évaluer la part de l'élément CTPD.

13. Malgré ces difficultés, quelques pays ont tenté de fournir des informations sur les dépenses qu'ils ont engagées au titre de la CTPD. Il convient de noter, cependant, que certains pays très nettement impliqués dans des activités de CTPD n'ont pas mentionné les crédits qu'ils lui allouent.

14. Outre les fonds qu'ils consacrent à la CTPD au titre d'activités bilatérales, certains pays y contribuent par l'intermédiaire de budgets régionaux. Tel est le cas de l'Argentine, du Brésil et du Mexique, qui financent la coopération horizontale par l'intermédiaire de l'Organisation des États américains (OEA). La Colombie et le Mexique participent eux aussi à des programmes de coopération spéciaux avec l'Amérique centrale et les Caraïbes. À cet égard, la République de Corée est un cas intéressant. Pays bénéficiaire il y a une dizaine d'années, c'est elle qui fournit désormais une aide technique considérable aux pays en développement. Non seulement elle finance ses propres programmes bilatéraux, mais elle alimente le fonds de la CTPD de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

2. Obstacles

15. Les réponses aux questionnaires mettent en évidence un certain nombre d'obstacles auxquels se heurtent les pays lorsqu'ils tentent de mettre en place

les mécanismes requis par la CTPD et de suivre des politiques dans ce domaine. En premier lieu, on constate une méconnaissance, dans certains cas, des vastes possibilités qu'offre la CTPD : quel intérêt présente-t-elle pour les pays? Quelles procédures implique-t-elle? Quels sont les mécanismes nécessaires pour appliquer les politiques s'y rapportant? Cette méconnaissance se manifeste même à l'échelon gouvernemental. Elle est souvent à l'origine de l'absence d'une politique nationale clairement définie en matière de CTPD. Quelques pays seulement ont signalé qu'ils avaient une politique faisant expressément de la CTPD un objectif stratégique national. Or, sans un cadre politique général, on voit mal comment pourrait être élaboré un ensemble de politiques cohérentes et rationnelles pour promouvoir la CTPD.

16. On constate également une absence de coordination entre les divers organismes gouvernementaux concernés par la coopération technique, ce qui donne lieu à un cloisonnement des activités de CTPD entre organismes d'un même gouvernement. Partant, les compétences se chevauchent et les fonds sont inévitablement mal employés. Certains pays ont tenté d'y remédier en créant des comités ou des conseils de coordination dotés de pouvoirs suffisants pour donner des directives aux centres de promotion de la CTPD.

17. La notion de CTPD est désormais largement acceptée, mais elle n'a pas encore supplanté la notion classique de coopération Nord-Sud. Il faut donc tout spécialement veiller à ce que la modalité de CTPD soit prise en considération en priorité dans les activités de coopération technique, conformément aux dispositions de la résolution 1992/41 du Conseil économique et social.

18. Presque tous les pays se sont plaints de ce que les centres nationaux de promotion de la CTPD manquaient souvent d'efficacité faute de personnel qualifié et de moyens financiers. C'est surtout le cas dans les pays les moins développés, qui n'ont guère le choix pour l'allocation de leurs ressources, celles-ci étant limitées.

19. Les effets conjugués de tous ces facteurs aboutissent souvent à l'impuissance des centres nationaux de promotion de la CTPD à coordonner et gérer correctement les activités de CTPD.

3. Accords de CTPD bilatéraux et multilatéraux

20. Un schéma des relations bilatérales de 27 pays en matière de CTPD et de coopération économique entre pays en développement (CEPD) a été établi à partir des renseignements fournis pour mesurer l'étendue de la coopération. La majeure partie des échanges de CTPD s'effectue dans le cadre d'accords bilatéraux et sous-régionaux relatifs à l'économie, au commerce, à la culture, à l'éducation, à la science ou à la technologie et impliquent une coopération entre les gouvernements et le secteur privé ou d'autres institutions. Il ressort de l'enquête que la modalité de CTPD la plus employée a été l'harmonisation des capacités et des besoins. Par ce moyen, les représentants d'organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux d'un pays entrent en contact avec leurs homologues étrangers et sont souvent amenés à conclure des accords mutuellement avantageux, dont certains se transforment en relations suivies. Il arrive souvent que les pays créent des commissions conjointes de promotion de la CTPD. Tel est le cas de l'Argentine, du Bénin, du Brésil, du Chili, de la Chine, de la

Colombie, de l'Équateur, de l'Indonésie, du Mexique, du Pakistan, du Pérou et de la Tunisie.

21. L'exemple de quatre pays qui se trouvent à des stades de développement économique différents et n'ont pas recours aux mêmes modalités de CTPD donnent un aperçu du champ couvert par la CTPD. Ainsi, le Bénin a établi des liens de coopération technique avec le Niger pour les chemins de fer, avec le Ghana et le Togo pour l'électricité, avec la Chine pour les textiles, les machines agricoles et la riziculture, avec Cuba pour la santé, avec la République démocratique populaire de Corée pour l'imprimerie, avec le Nigéria pour le ciment, le sucre et l'agriculture, avec le Burkina Faso pour la médecine vétérinaire et l'aménagement portuaire, et avec la Malaisie pour l'huile de palme.

22. La Colombie, qui est un grand fournisseur de coopération technique, en est également bénéficiaire. Au cours de l'exercice biennal considéré, elle a envoyé des experts en développement social au Guatemala, en Guyane et au Honduras, et des experts en administration publique au Honduras, organisé des stages de formation à la coopération technique et scientifique en El Salvador, au Guatemala et au Honduras, auxquels ont participé 90 personnes, et envoyé en El Salvador huit experts dans des domaines divers. Elle a également exécuté des programmes de CTPD en Amérique centrale et aux Caraïbes, avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de l'Organisation des États américains (OEA). Elle a reçu huit experts dans différents domaines envoyés par l'Argentine, et conclu des accords de coopération mutuellement avantageux avec le Brésil, le Chili et le Venezuela.

23. La modalité de CTPD est un élément prédominant du programme de reconstruction en Haïti. L'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Costa Rica, Cuba, la République dominicaine, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, l'Uruguay et le Venezuela participent tous à la reconstruction du pays dans le cadre de la CTPD. Ils financent divers programmes de coopération avec Haïti, dans tous les domaines d'activité politique et économique. La conclusion, au mois de novembre 1995, de nombreux accords de CTPD entre pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre de l'harmonisation des capacités et des besoins en Haïti a eu un tel retentissement que le Secrétaire général a jugé bon d'en faire état dans son rapport à l'Assemblée générale.

24. Dernier exemple, le Cambodge, qui a bénéficié des services de nombreux pays asiatiques en développement. Les Cambodgiens ont participé à des ateliers en Chine, en Indonésie et à Singapour; ils ont reçu une formation dans des domaines aussi variés que la planification familiale, les questions liées aux différences entre les sexes, les télécommunications et l'entreposage, avec le soutien de projets de pays, de fonds spéciaux du Groupe spécial de la CTPD ou du pays ou de l'organisme collaborateur. Le Cambodge a également reçu des offres de coopération de l'Inde, des Philippines et de la Thaïlande, dans le cadre de son formidable effort de reconstruction, qui repose notamment sur le recours à la CTPD.

25. La formation a occupé une place de choix dans les activités de CTPD au cours de l'exercice biennal considéré. Elle constitue le meilleur moyen d'opérer des transferts de technologie et de compétences et, partant, de mettre en valeur les ressources humaines et de mieux gérer l'expansion des pays en

développement. Des organes régionaux tels que la CESAP, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États américains y ont pris une part active. L'échange d'experts entre pays en développement s'est nettement intensifié, mais le manque de fonds empêche de généraliser le recours à cette modalité de coopération.

26. Les organisations régionales et intergouvernementales se sont employées à renforcer la CTPD. En Amérique latine et aux Caraïbes, le Système économique latino-américain (SELA) a continué de remplir avec beaucoup de dynamisme ses fonctions de centre régional de promotion de la CTPD, coordonnant les initiatives de renforcement de la coopération intrarégionale et interrégionale dans des domaines d'intérêt commun.

27. Les participants à la réunion des centres nationaux de promotion de la CTPD pour la région Asie, qui s'est tenue à Singapour au mois de janvier 1997, ont préconisé la multiplication des échanges à l'échelon régional et sous-régional, l'expansion du Système d'orientation pour l'information sur la CTPD (INRES-CTPD) et l'amplification de la mobilisation des ressources destinées à la CTPD.

28. Une réunion des centres régionaux de promotion de la CTPD s'est tenue au Ghana au mois d'avril 1995. Les participants y ont approuvé les nouvelles orientations stratégiques, mis en relief le rôle des organisations régionales et sous-régionales et souligné la nécessité de renforcer les centres nationaux de promotion de la CTPD. La CESAP et le Forum du Pacifique Sud ont également oeuvré en faveur du progrès de la CTPD dans la région Pacifique.

29. Des missions de présentation et de promotion de la CTPD sont assez fréquemment organisées autant par ceux qui fournissent la coopération technique que par ceux qui en sont demandeurs. Ces missions ont lieu à divers niveaux, selon l'importance qu'elles revêtent.

C. Pays développés

30. Sans forcément avoir une politique bien arrêtée en matière de promotion de la CTPD, les trois pays développés qui ont répondu à l'enquête sur la CTPD soutiennent tous des programmes et des projets visant à favoriser la coopération entre pays en développement au moyen de la modalité de CTPD. L'Autriche suit un certain nombre d'orientations spécifiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud en matière d'enseignement supérieur. Son programme de coopération avec le Cap-Vert inclut l'octroi d'une aide qui permet aux Cap-Verdiens d'aller étudier au Brésil. L'aide que l'Autriche apporte aux pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le domaine des chemins de fer, de la gestion, du traitement des minerais et des petites et moyennes entreprises – plus de 14 millions de schillings depuis 1992 – ainsi que les bourses qu'elle accorde à des instituts au Brésil, en Thaïlande et en Ouganda – 16 millions de schillings – servent aussi grandement la cause de la CTPD.

31. Par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les Pays-Bas financent un programme de planification familiale mis sur pied par l'Indonésie. Pour un montant de 10 millions de florins par an, ils subventionnent également un certain nombre d'établissements d'enseignement supérieur et d'instituts de formation dans 10 pays en développement en Afrique,

en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes. Ils ont lancé de nouveaux programmes de recherche concertés à long terme dans sept pays en développement et financent chaque année des stages dans des organisations internationales pour 50 administrateurs auxiliaires originaires de pays en développement, qui travailleront ensuite dans d'autres pays en développement.

32. Bien que les Pays-Bas ne l'aient pas expressément indiqué dans leur réponse au questionnaire, on sait qu'ils participent comme d'autres pays développés, – le Japon, par exemple – à des opérations de coopération triangulaire dans le cadre desquelles certains pays en développement sont amenés à fournir une aide technique à d'autre pays en développement.

33. La France, par l'intermédiaire du Ministère français de la coopération, a des activités dans 37 pays, particulièrement en Afrique francophone, et suit une politique de promotion de la CTPD ayant les caractéristiques suivantes :

a) À l'échelon bilatéral, elle finance la coopération triangulaire avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé ou les gouvernements et soutient les activités des institutions régionales et sous-régionales;

b) À l'échelon multilatéral et bilatéral, elle participe au financement de projets tels que la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique;

c) À l'échelon multilatéral, elle subventionne la mise en valeur des ressources humaines et les échanges de données d'expérience Sud-Sud.

34. Le programme appelé Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, auquel participent 16 pays africains, a été lancé en 1994. Ce programme de coopération en matière de riziculture, d'enseignement et d'éducation, d'échange d'informations, ainsi que de réformes administratives et juridiques est financé par la France, qui a également apporté son soutien à un programme de coopération spécial en Amérique centrale.

III. ACTIVITÉS APPUYÉES PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

35. Le présent chapitre fait le point sur les activités menées par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et d'autres bureaux et groupes du PNUD. Il a été demandé aux unités du siège de prêter une attention particulière aux directives en matière de politiques, aux modalités de suivi des activités de CTPD, aux problèmes opérationnels et à leur solution, aux activités régionales et aux données statistiques relatives à leurs activités de CTPD. Il leur a été expressément demandé de fournir des informations sur des expériences réussies, les activités de CTPD touchant les pays en transition, l'utilisation de mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la promotion de la CTPD et la mise en oeuvre des nouvelles orientations.

A. Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement

36. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a continué de contribuer activement à la promotion et à la mise en oeuvre des

activités de CTPD aux niveaux national, régional et international. Les 13 250 000 dollars alloués au financement de la CTPD au cours de la période 1992-1996 au titre des ressources spéciales du Programme ont servi à financer quatre grandes catégories d'activités : a) la promotion et la sensibilisation; b) le renforcement des capacités nationales de gestion de la CTPD; c) les exercices de mise en concordance des capacités et des besoins et les ateliers thématiques; et d) les études et évaluations de différentes activités de CTPD. Les dépenses effectuées au cours de l'exercice biennal 1995-1996 s'élèvent à 4,4 millions de dollars.

37. Dans le cadre de ses différentes activités, le Groupe spécial de la CTPD a collaboré étroitement avec des gouvernements, des organismes régionaux et interrégionaux, des organisations non gouvernementales et des organismes du système des Nations Unies.

38. Les activités appuyées par le Groupe spécial au cours des deux dernières années ont stimulé les échanges entre pays en développement dans des domaines prioritaires tels que la lutte contre la pauvreté, l'environnement, la production et l'emploi, le commerce et les investissements, la technologie, la conduite des affaires publiques et la gestion macro-économique. Elles ont aussi contribué à renforcer les capacités des pays en développement en matière de gestion de la CTPD tout en les aidant à se donner les moyens de jouer un rôle actif en tant qu'acteurs à part entière du système économique mondial. On peut donc dire que le programme a énormément contribué à promouvoir les objectifs de la CTPD. Il a aussi jeté les bases d'une application complète des nouvelles orientations proposées, fondée sur la stratégie définie dans le nouveau cadre de coopération pour la période 1997-1999.

B. Bureaux régionaux

1. Bureau régional pour l'Afrique

39. Les programmes de pays comprennent quelques projets fondés sur la modalité de CTPD. C'est le cas de projets lancés au Ghana, au Mozambique, au Nigéria, en Ouganda, aux Seychelles et en Zambie. Un grand nombre de programmes régionaux comptent parmi leurs objectifs la coopération et l'intégration régionale et le renforcement des capacités. L'exécution de ces programmes fait souvent appel à la participation des organismes régionaux et à l'expérience et aux compétences des populations autochtones.

40. Le Bureau régional pour l'Afrique étudie actuellement la possibilité de promouvoir la coopération technique avec l'Asie et l'Amérique latine, dans le cadre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Cette coopération prendra notamment la forme d'un appui financier au titre du programme régional et, dans le cas du Forum Asie-Afrique, d'un appui financier du Japon. Le Bureau envisage aussi de renforcer la coopération régionale et l'échange de données d'expérience dans le domaine de la conduite des affaires publiques.

41. Il a formulé les propositions suivantes aux fins de promouvoir la CTPD :

a) Il faudrait organiser une campagne médiatique adaptée pour promouvoir la CTPD;

b) Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement devrait coopérer avec l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique à la formulation et à l'adoption au niveau régional ou sous-régional d'un accord interpays sur la modalité de CTPD;

c) Il faudrait mettre sur pied, au sein du Groupe spécial, un mécanisme qui permettrait d'examiner les nouveaux programmes et projets de manière à étudier la possibilité de recourir à la CTPD et de conseiller les bureaux de pays et les gouvernements.

2. Bureau régional pour les États arabes

42. La CTPD n'a pas encore été complètement intégrée aux activités de coopération technique des gouvernements de la région. Même si certains pays mènent des activités de coopération technique, la modalité de CTPD n'est pas utilisée de manière optimale dans la plupart d'entre eux. Sauf peut-être dans le cas de l'Égypte, du Maroc, du Soudan et de la Tunisie, aucun projet entrepris au titre d'un programme de pays ne repose sur la modalité de CTPD. Le Bureau a indiqué que cette lacune pourrait être attribuée à un manque de connaissance et de compréhension du concept, des avantages et des mécanismes de la CTPD.

43. Cela étant, au niveau régional, on compte au moins deux projets concluants de CTPD, auxquels participent le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques et le Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND).

44. Le Bureau a fait quelques suggestions qui devraient permettre d'intensifier la promotion de la CTPD et d'en garantir une plus grande utilisation parmi les pays de la région :

a) Il faudrait accroître les activités de sensibilisation afin de mieux faire connaître la CTPD aux gouvernements de la région;

b) Il faudrait allouer des ressources aux bureaux extérieurs pour la promotion des activités de CTPD;

c) Il faudrait organiser régulièrement des réunions des responsables nationaux de la CTPD afin de favoriser l'échange d'informations et de données d'expérience.

3. Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

45. Le Bureau a indiqué que nombre de programmes mis en oeuvre au cours de la période considérée avaient des caractéristiques qui les apparentaient à la CTPD. Il s'agit par exemple de la conclusion, avec l'assistance du PNUD, d'accords concernant le développement durable du bassin du Mékong et de la région du fleuve Tumen et le Centre de documentation régional en matière de conduite des

yaffaires publiques, basé au Pakistan, qui a pour fonction de rassembler les connaissances régionales en matière de conduite des affaires publiques afin de constituer un réseau opérationnel et une source d'information, ainsi que d'aider les pays de la région à mettre en oeuvre des projets et programmes dans ce domaine et à en assurer le suivi.

4. Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants

46. La CTPD n'en est encore qu'à ses débuts dans la région mais, en 1995-1996, on a déjà pu noter des progrès tangibles dans l'utilisation de modalités apparentées à la CTPD en vue de renforcer les capacités de coopération technique des pays. La première expérience réussie en matière de coopération avec des pays extérieurs à la région présentant des profils de développement similaires était un projet qui visait à renforcer, grâce à la coopération avec des pays d'Amérique latine à revenu intermédiaire, la capacité de gestion des pays de la Communauté d'États indépendants dans un contexte économique en mutation.

47. Deux ateliers de haut niveau, tenus l'un à Buenos Aires au mois de mai 1995 et l'autre à Saint-Pétersbourg au mois de juin 1995, ont débouché sur des applications pratiques et une série d'activités de suivi qui ont permis d'appliquer l'expérience de l'Amérique latine à la Communauté d'États indépendants et de lancer des projets de CTPD parrainés par le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants.

48. Le Bureau a demandé au Groupe spécial de la CTPD de l'aider à organiser une conférence régionale des pays en transition pour promouvoir le développement rural et une conférence internationale sur les nouvelles démocraties et à renforcer les capacités de coopération Sud-Sud des pays de la Communauté des États indépendants.

5. Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

49. Le Bureau encourage vivement l'utilisation de la modalité de CTPD dans tous ses programmes, tant nationaux que régionaux. Il a appuyé, avec la collaboration du Groupe spécial de la CTPD, le recensement des meilleures pratiques en matière de lutte contre la pauvreté. Un programme couvrant l'Argentine, la Bolivie, l'Équateur, la Jamaïque et le Venezuela prévoit l'élaboration de documents et l'échange de données d'expérience. Le Bureau a aidé le Groupe de Rio à élaborer un programme de coopération régionale qui vise à mettre en oeuvre les engagements pris lors du Sommet social de Copenhague. Le PNUD a aidé les pays intéressés à élaborer des plans de mise en valeur des ressources humaines dans la plupart des pays d'Amérique centrale et apporte son concours à l'élaboration d'une base de données statistique. Par ailleurs, dans le domaine de la conduite des affaires publiques, le programme permettra de créer des réseaux régionaux de collecte systématique d'informations sur les capacités dans le but de faciliter les échanges d'experts entre les pays de la région. Les thèmes traités seront la décentralisation (Mexique), la réforme judiciaire (Argentine) et les parlements (Brésil).

50. Il est difficile de recenser toutes les activités de CTPD appuyées par le PNUD et de faire une estimation des ressources effectivement consacrées à la

CTPD au titre des dépenses de programme du PNUD. On peut dire toutefois que le recours à l'exécution nationale, au partage des coûts et à l'utilisation d'organismes nationaux et régionaux et de consultants nationaux étant de plus en plus fréquent, les ressources techniques des pays en développement sont de plus en plus mises à contribution. Il est également de plus en plus courant de retrouver des éléments de CTPD dans les programmes nationaux et régionaux, mais on ne dispose pas, à l'heure actuelle, de mécanismes permettant d'évaluer la part de ces éléments dans les budgets des différents programmes.

51. En Amérique latine et dans les Caraïbes, tout comme en Asie et dans le Pacifique, les projets de CTPD sont nombreux alors qu'ils restent plutôt rares en Afrique, en Europe et dans la Communauté d'États indépendants. Cela dit, certains projets lancés dans le cadre de programmes régionaux et interrégionaux peuvent être assimilés à des projets de CTPD dans la mesure où ils sont exécutés par des organismes régionaux ou nationaux et supposent une mise en commun des compétences des pays participants. D'après les rapports disponibles, environ 1 % des ressources allouées aux programmes de pays ont été consacrées à des programmes appliquant la modalité de CTPD, contre 15 % pour les programmes interpays, ce qui représente au total environ 50 millions de dollars pour l'exercice biennal.

IV. ACTIVITÉS DES ORGANISMES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT AUTRES QUE LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD)

52. Le questionnaire envoyé aux organismes du système des Nations Unies pour le développement autres que le PNUD demandait des informations sur les points suivants : dans quelle mesure il est fait appel à la CTPD pour appliquer les projets et les programmes, les stratégies employées, les moyens qui permettraient d'avoir davantage recours à la CTPD, le nombre de projets mis en oeuvre à l'aide de cette modalité, les arrangements concernant les centres de promotion, l'ampleur de l'appui en faveur de la création et du renforcement des institutions favorisant la CTPD, les expériences de CTPD réussies, les exemples réussis de création de réseaux de CTPD, le nombre de réunions, séminaires et ateliers de CTPD financés, les activités de sensibilisation et les autres formes d'appui fourni à cette modalité.

53. On trouvera ci-après un résumé de la façon dont les divers organismes qui ont répondu au questionnaire abordent les questions qui y étaient posées.

A. Commissions économiques de l'Organisation des Nations Unies

1. Commission économique pour l'Afrique (CEA)

54. Conformément à son mandat, la CEA a entrepris un certain nombre d'activités visant à faciliter et à promouvoir la CTPD entre ses États membres ainsi qu'entre eux et d'autres régions en développement. De l'avis de la Commission, la CTPD n'a guère eu d'effet sur le processus de développement parce que son application en Afrique n'a pas fait l'objet d'une approche suffisamment systématique et coordonnée. C'est pourquoi la CEA a défini sa conception de la portée et de l'orientation de la CTPD en Afrique en s'attachant surtout au transfert des techniques et au développement des compétences technologiques

nécessaires pour les projets d'intégration économique que les groupes sous-régionaux doivent mettre en oeuvre.

55. Au mois de février 1996, la Conférence des ministres africains chargés du commerce, du tourisme et de la coopération et de l'intégration régionales ont adopté une résolution dans laquelle ils ont demandé à la CEA d'organiser une réunion sur la CEPD/CTPD. Cette réunion avait pour objet de rassembler tous les agents et les organismes qui s'efforcent de promouvoir la CEPD/CTPD en vue d'établir sur le continent des conditions propices à un système efficace de CTPD.

56. Outre cette initiative, la CEA a examiné de près les moyens qui lui permettraient d'être mieux à même de relever comme il convient les défis du XXI^e siècle et de répondre aux besoins de ses membres dans cette nouvelle ère. Dans ce contexte, la coopération Sud-Sud est considérée comme une importante modalité.

57. Au fil des ans, la CEA a contribué à la création d'un certain nombre d'institutions régionales et sous-régionales permettant de regrouper les ressources et de mettre en commun les compétences, les capacités et les acquis d'expérience au profit de tous. À l'avenir, la CTPD devrait jouer un rôle important dans le renforcement de ces institutions au moyen d'accords de partenariat et de jumelage avec des institutions analogues dans d'autres pays en développement en dehors de l'Afrique. À cette fin, et conformément à ses propres orientations stratégiques, la CEA procède actuellement à des consultations avec les institutions concernées et compte multiplier ses accords de réseaux avec les institutions qu'elle appuie ainsi qu'avec d'autres institutions en Afrique et dans d'autres pays en développement en vue de promouvoir des activités concrètes de CTPD/CEPD en Afrique.

2. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

58. Le Comité de la coopération entre pays et régions en développement est l'organe de contrôle de la CEPALC en matière de CTPD et il s'efforce de formuler des directives et des politiques stratégiques dans ce domaine. Pas plus tard qu'en avril 1996, le Comité a réaffirmé le rôle important que jouait la CTPD pour ce qui était de stimuler et de renforcer le développement économique et social de la région dans le cadre du programme de travail global de la Commission. La CEPALC estime que dans le contexte des profonds changements qui s'opèrent dans l'économie mondiale, la CTPD devrait se développer et prendre une plus grande importance.

59. La participation de la CEPALC aux activités visant à promouvoir la CTPD se fonde sur certains principes dont l'efficacité est bien établie, à savoir : une séparation précise entre les ressources budgétaires et extrabudgétaires de financement des activités de CTPD; l'exploitation des avantages des activités de coordination sous-régionales dans quelque contexte que ce soit; le recours systématique à l'application de l'avantage comparé de la CEPALC pour répondre aux besoins identifiés par les centres nationaux de promotion de la CTPD; la fourniture d'un appui aux programmes régionaux dans les domaines que les gouvernements considèrent comme ayant une importance prioritaire ainsi qu'aux

réseaux de coopération régionaux et sous-régionaux. La Commission a appliqué ces critères aux secteurs stratégiques dans lesquels la CTPD est jugée utile et au cours de l'exercice biennal 1995-1996, elle a effectué diverses activités visant à appuyer la CTPD dans la région, conformément aux recommandations du Plan d'action de Buenos Aires.

60. Il ressort de l'analyse de la CEPALC que, grâce à la reprise économique que connaissent les pays de la région, les activités de CTPD y ont sensiblement augmenté. Cette tendance est renforcée par les disparités croissantes existant entre les pays qui ont entrepris avec succès des réformes économiques et ceux qui ne l'ont pas fait, ces derniers souhaitant vivement tirer des enseignements de l'exemple des premiers. À cet égard, les pays ont de plus en plus tendance à imiter les expériences concluantes de développement des économies d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est.

61. Le centre de promotion de la CTPD de la CEPALC travaille en collaboration étroite avec le Système économique latino-américain, le centre de promotion régionale, et prend régulièrement part aux réunions que ce système organise.

62. La CEPALC a pris part à certains accords qui ont donné de bons résultats en matière de CTPD dans la région, tels le projet de gestion des transports urbains, d'où sont sorties des solutions qui ont suscité un immense intérêt dans le monde entier, par exemple l'organisation des services d'autobus de Buenos Aires, qui est reprise dans d'autres centres urbains.

3. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

63. La CESAP a décidé qu'en formulant des projets, il fallait tenir pleinement compte des possibilités de promotion de la CTPD. Les conseillers régionaux de la CESAP ont par ailleurs reçu pour instructions de préconiser le recours à la CTPD lorsqu'ils font des recommandations aux gouvernements sur la manière de résoudre leurs problèmes de développement. La Division de la gestion des programmes fait toujours office de centre de promotion, mais les responsabilités ont été déléguées à divers échelons de la Commission pour ce qui est de la promotion et de l'utilisation de la CTPD. De l'avis de la CESAP, le fait que les courants de fonds extrabudgétaires destinés à financer des activités de CTPD se maintiennent et que le nombre de projets exécutés complètement ou en partie dans le cadre de la CTPD augmente, de même que le nombre de demandes de financement d'activités de CTPD, montre que ses activités dans ce domaine donnent satisfaction. Toutefois, faute de ressources humaines et financières suffisantes, la Commission n'a pas pu rassembler et mettre à jour des renseignements sur les capacités. La Commission utilise néanmoins de plus en plus la base de données CTPD/SOI à cette fin.

64. La CESAP s'est efforcée d'associer les pays insulaires du Pacifique à ses activités régionales en finançant des programmes de formation à leur intention et en facilitant leur participation à d'importants séminaires et ateliers régionaux. Les activités à cet égard correspondent aux priorités recensées par les pays eux-mêmes.

65. La Commission n'organise pas régulièrement des cours de formation interne à la CTPD à l'intention de son personnel d'encadrement, mais ce dernier collabore étroitement avec le centre de promotion de la CTPD. Des séances d'information ont été organisées à l'extérieur à l'intention des centres nationaux de promotion de la CTPD des États insulaires du Pacifique ainsi que d'un certain nombre de délégations de pays ayant manifesté l'intérêt de collaborer avec eux.

4. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

66. Selon le rapport soumis par la CESAO, le mandat de la Commission consiste en partie à promouvoir le développement économique et social de ses États membres au moyen de la coopération et de l'intégration régionales et sous-régionales. L'appui à la CTPD est donc axé sur la coopération visant à favoriser l'autosuffisance, l'interdépendance entre les pays de la région, et la collaboration entre eux et avec des pays d'autres régions. Les activités entreprises pour atteindre ces objectifs font l'objet des accords de coopération technique conclus entre les pays membres avec l'appui du Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies, la Banque islamique de développement et le Fonds arabe de développement économique et social. La Commission a précisé que ces accords sont mis en oeuvre en faisant largement appel à la CTPD.

67. La CESAO a fait état d'une augmentation du nombre des projets mis en oeuvre en ayant recours à la CTPD et a cité deux exemples, dont l'un intitulé "développement communautaire local dans les zones rurales" et l'autre "assistance initiale en vue d'un appui régional aux efforts nationaux en faveur de la mise en valeur durable des ressources humaines". La CESAO présente ces projets comme des exemples réussis de CTPD, mais elle n'en considère pas moins qu'il est nécessaire de renforcer plus avant le concept de centre de promotion de la CTPD. La Commission a clairement fait savoir qu'elle avait besoin de l'aide du Groupe spécial de la CTPD pour renforcer les centres de promotion et pour établir des réseaux dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines.

B. Autres organismes des Nations Unies

1. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

68. La FAO appuie la CTPD dans presque tous les domaines relevant de sa compétence et a pris à cette fin un certain nombre de mesures comprenant notamment le recours à des experts de pays en développement. Les experts sont recrutés sur la base des principes du partenariat et du partage des coûts et des responsabilités. Depuis le lancement de ce programme, il y a deux ans, plus de 500 experts ont été recrutés au titre de projets nationaux et régionaux dans un grand nombre de domaines techniques. Des dispositions sont actuellement prises pour mieux faire connaître cette formule aux bureaux extérieurs de la FAO.

2. Organisation internationale du Travail (OIT)

69. L'OIT s'efforce de faire entrer, dans toute la mesure du possible, des éléments de CTPD dans ses activités de coopération technique. Il ressort des tendances récentes en matière de coopération technique que l'accent est mis davantage sur les projets régionaux et interrégionaux, ce qui offre de nouvelles possibilités d'intégrer la CTPD dans les activités de coopération technique.

3. Centre du commerce international (CCI)

70. Lorsqu'il recrute des spécialistes du commerce et met au point ses projets régionaux et sous-régionaux, le CCI s'efforce de promouvoir l'échange de compétences techniques et de données d'expérience entre pays en développement. Il établit actuellement une note d'information sur la CEPD/CTPD pour assurer la pleine intégration de la CTPD dans ses principales activités.

71. Au cours de l'exercice biennal 1995-1996, le CCI a apporté son appui à un certain nombre d'institutions régionales et sous-régionales en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Europe orientale.

4. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

72. Dans le cadre de ses sept priorités thématiques, l'ONUDI axera ses programmes de CEPD/CTPD sur des activités de grande portée tant au niveau régional qu'interrégional. Les programmes porteront sur les grandes questions de développement telles que la coopération en matière d'investissements industriels, les opérations en association et autres alliances commerciales dans le Sud, le transfert de technologie et la mise en valeur des ressources humaines.

73. Dans le cadre du suivi de la Conférence Sud-Sud sur la finance, le commerce et l'investissement, tenue au mois de janvier dernier au Costa Rica, l'ONUDI prévoit de prélever des ressources sur son programme ordinaire de coopération technique pour créer un mécanisme général de financement des activités préparatoires visant à soutenir les initiatives de CTPD dans ces domaines.

5. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

74. Les activités opérationnelles appuyées par le Centre (Habitat) portent surtout sur la mise en valeur des ressources humaines à l'échelon national et le renforcement des institutions de gestion des établissements humains. Pour y parvenir, le Centre crée des réseaux régionaux et mondiaux d'experts, et rassemble et diffuse des données sur les meilleures pratiques de gestion des établissements humains.

6. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

75. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement est très attachée au concept de CTPD, comme en témoignent le nombre croissant

d'experts recrutés dans les pays en développement, l'utilisation d'institutions des pays en développement, la promotion active de programmes auxquels participent des organismes de formation de divers pays en développement, par exemple le Programme pour le développement de la formation dans le domaine des transports maritimes (TRAINMAR) et le Programme de formation et de développement des ressources humaines dans le domaine du commerce extérieur (TRAINFORTRADE), et l'accroissement du nombre de programmes et de projets reposant sur le partage de données d'expérience entre ces pays.

7. Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

76. Le Fonds des Nations Unies pour la population a créé un groupe consultatif sur la coopération Sud-Sud au mois de septembre 1996. Les bureaux de pays sont encouragés à organiser et à financer des activités de coopération Sud-Sud au titre des programmes de pays.

77. Le FNUAP exécute actuellement des projets interrégionaux ayant une orientation CTPD très nette et s'efforce de promouvoir et d'appliquer cette modalité de coopération dans ses activités. Une initiative importante est la création en Indonésie, au Mexique, en Thaïlande et en Tunisie, de quatre centres hautement spécialisés dans la santé en matière de reproduction qui servent à diffuser, de manière plus institutionnalisée et plus efficace, les résultats d'expériences réussies dans ce domaine. Les activités de coopération Sud-Sud menées par ces centres sont appuyées par le FNUAP. Le programme intitulé "Partenaires en matière de population et de développement" a été lancé à l'occasion de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, afin de renforcer et d'améliorer la collaboration Sud-Sud dans le domaine de la planification familiale et de la santé en matière de reproduction.

8. Union postale universelle (UPU)

78. À la suite de la neuvième réunion du Comité de haut niveau, le Directeur général a fait un certain nombre de recommandations aux administrations postales des pays tant en développement que développés sur le type de mesures que le Bureau international pourrait prendre pour donner suite aux recommandations du Comité : activités de sensibilisation, notamment ateliers régionaux portant sur des questions de nature à renforcer la coopération entre pays en développement, études pilotes permettant de sélectionner des échanges en matière de CTPD et de les promouvoir, et évaluation périodique des incidences de la CTPD sur le développement des services postaux dans les pays concernés.

9. Organisation mondiale de la santé (OMS)

79. L'Organisation mondiale de la santé estime que son expérience générale en matière de promotion de la CTPD peut être qualifiée de vaste, riche et productive dans la mesure où elle a facilité l'autosuffisance aux niveaux national, régional et interrégional. L'OMS encourage la CTPD au moyen des programmes qu'elle exécute tant au siège que par l'intermédiaire de ses six bureaux régionaux. Pour ce qui est des premiers, il y a lieu de signaler son programme de CTPD avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans le

secteur pharmaceutique et l'initiative complémentaire sur le transfert de technologie que son succès a inspirée.

80. Pour ce qui est des programmes exécutés par les bureaux régionaux, un certain nombre d'initiatives de CTPD ont été prises en vue de soutenir activement la coopération horizontale entre sous-régions, de promouvoir l'autosuffisance, de faciliter la diffusion du savoir grâce à l'échange de données d'expérience et de développer les compétences techniques dans ce domaine crucial qu'est la santé. L'OMS collabore actuellement avec le Mouvement des pays non alignés à la réforme du secteur de la santé.

10. Organisation météorologique mondiale (OMM)

81. Le Programme de coopération technique de l'Organisation météorologique mondiale s'appuie en grande partie sur le Programme de coopération volontaire (PCV). Depuis 1967, ce dernier, dont l'existence dépend des contributions des pays en développement, sert à promouvoir et à mettre en oeuvre la CTPD puisque la formation, la fourniture de matériel et le transfert de connaissances sont en grande partie organisés par les pays en développement. Le responsable de la coordination de la CTPD est le Directeur du Département de la coopération technique. En 1995 et 1996, le coût des activités exécutées dans le cadre du Programme de coopération volontaire a été de 524 000 et 850 000 dollars respectivement.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

82. Malgré les difficultés d'ordre institutionnel, psychologique et financier internes, la CTPD reste une modalité à laquelle ont largement recours les pays en développement. Un nombre important de pays ont créé des programmes généraux de CTPD ou conclu des accords de base dans le cadre desquels diverses activités sont conçues et exécutées. Une pratique courante consiste à créer des commissions mixtes CTPD/CEPD, qui se réunissent périodiquement et élaborent des plans d'action pour la bonne exécution des programmes de CTPD. Les modalités de CTPD utilisées sont de nature diverses : programmes de formation, voyages d'étude, échange d'experts, octroi de bourses et arrangements spécifiques pour le transfert de technologie. De tous ces éléments, c'est l'aspect formation qui tend à être prédominant. Il convient à cet égard que non seulement les gouvernements mais aussi les organisations et institutions régionales participent désormais activement à ces initiatives. Toutefois, faute de données fiables, il est encore difficile de dire exactement quel est le montant des ressources que les pays consacrent effectivement aux activités de CTPD.

83. En ce qui concerne les pays développés, nombreux sont ceux qui n'ont pas de politique expresse, en matière de CTPD, mais certains d'entre eux contribuent, en pratique, à promouvoir la CTPD dans le cadre de divers programmes qu'ils financent. La coopération triangulaire, qui associe les pays développés à la promotion des activités de CTPD, devrait permettre d'accroître cette forme de coopération à l'avenir.

84. Les organisations régionales participent de plus en plus activement à la CTPD. C'est en Amérique latine et dans les Caraïbes, où le SELA joue toujours un rôle de chef de file avec dynamisme et où un certain nombre d'autres

organisations font expressément figurer la CTPD dans leurs programmes de coopération, que ce phénomène est le plus évident.

85. Les organismes du système des Nations Unies pour le développement, de même que ceux qui n'en relèvent pas, prennent de plus en plus conscience de l'importance de la CTPD et s'efforcent davantage de mettre en place les mécanismes voulus pour incorporer la CTPD dans leurs programmes et projets. Il ressort des réponses au questionnaire qu'un certain nombre d'activités de CTPD ont été entreprises en vue de réaliser les objectifs fixés par les dernières conférences mondiales des Nations Unies, en particulier celles qui avaient trait à la population et au développement social. La Conférence Sud-Sud sur le commerce, la finance et l'investissement, tenue au Costa Rica au mois de janvier 1997, où a été formulée une stratégie précise pour la promotion de la coopération Sud-Sud dans ces domaines, peut également beaucoup contribuer à inciter les organismes des Nations Unies à entreprendre des activités qui encouragent la coopération technique entre pays en développement.

86. Le PNUD s'efforce actuellement d'incorporer certains éléments des nouvelles orientations dans les activités exécutées en application de ses divers programmes régionaux. Cette tendance est particulièrement évidente dans les initiatives régionales relatives à l'élimination de la pauvreté, qui s'appuient sur les expériences ayant donné de bons résultats dans d'autres pays.

87. Les pays en transition ont commencé à participer plus activement aux activités de CTPD et se sont efforcés, notamment, d'intégrer dans leurs programmes les principes formulés dans les nouvelles orientations. Ils cherchent actuellement à tirer parti de l'expérience des autres pays en matière d'ajustement structurel, de privatisation, de coordination et de gestion. Ces pays ont, toutefois, dans certains domaines, des capacités considérables, qui pourraient être mises à profit pour répondre aux besoins de pays en développement.

88. Malgré l'accroissement des activités de CTPD, il faut encore que les pays en développement formulent des politiques nationales en la matière et mettent en place les structures d'appui nécessaires si l'on veut tirer pleinement parti de ce qu'offre ce type de coopération. À cet égard, il faudrait aussi que les pays utilisent davantage le mécanisme INRES-CTPD, qui donne des informations détaillées sur les capacités institutionnelles des pays en développement. À un niveau plus fondamental, il faudrait que les pays en développement s'imprègnent davantage de l'idée de CTPD et que cette modalité de coopération soit envisagée en priorité lorsque sont élaborés les programmes de coopération technique, conformément à la résolution 1992/41 du Conseil économique et social. À cette fin, il convient de renforcer encore les centres de coordination nationaux de la CTPD et de multiplier les initiatives de sensibilisation. La CEA et la CESAO ont particulièrement insisté sur ce dernier point, étant donné qu'il n'existe pas, dans les régions relevant de leur compétence, de service qui puisse informer et sensibiliser les États membres. Ces deux régions auront donc besoin d'urgence de l'assistance du Groupe spécial de la CTPD pour ce qui est des efforts de sensibilisation et du renforcement de leur capacité de gestion de la CTPD.

89. Il ressort des informations et des perspectives figurant dans le présent rapport que la communauté internationale accorde une importance accrue à la coopération Sud-Sud et que les recommandations formulées par la Commission Sud dans son rapport³ n'ont rien perdu de leur actualité et de leur importance. Les initiatives prises par les gouvernements et les organisations intergouvernementales au niveau opérationnel montrent de plus en plus clairement les liens qui existent entre la CTPD et la CEPD, ce qui est l'un des principaux éléments des propositions figurant dans les nouvelles orientations. La présente étude montre qu'il est nécessaire de continuer à promouvoir la CTPD, non seulement comme une fin en soi mais comme un moyen de renforcer la coopération Sud-Sud, comme le recommande la Commission Sud dans son rapport.

90. Le principal obstacle à la promotion de la CTPD reste d'ordre financier. Les montants plus importants alloués par le Conseil d'administration du PNUD aux activités de CTPD au cours de l'exercice 1997-1999 permettront au Groupe spécial de la CTPD d'exécuter un certain nombre d'initiatives stratégiques en la matière. On espère toutefois que le Fonds spécial pour la promotion de la coopération Sud-Sud, créé en application de la résolution 50/119 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1995, bénéficiera de contributions généreuses et constituera ainsi une source de financement supplémentaire qui donnera de l'élan au programme de CTPD.

91. Il est évident que les réalités économiques mondiales actuelles forcent les pays en développement à voir dans la CTPD une stratégie importante visant à soutenir leurs efforts de développement et un moyen d'assurer leur participation effective au nouvel ordre économique mondial. La CTPD et la coopération Sud-Sud en général devraient donc devenir des éléments de plus en plus importants de la coopération multilatérale en faveur du développement.

92. Il y a donc lieu d'espérer que le présent rapport ne fournira pas seulement au Comité de haut niveau des informations sur les progrès réalisés en ce qui concerne la promotion et la mise en oeuvre de la CTPD à l'échelon mondial, mais qu'il lui permettra aussi de donner de nouvelles directives concernant l'évolution future de ce mode de coopération dans le cadre des efforts actuellement déployés pour appliquer la stratégie concernant les nouvelles orientations adoptée à sa neuvième session. Le Comité souhaitera peut-être notamment réaffirmer i) que la CTPD est importante et que les gouvernements, les organisations intergouvernementales, le PNUD et les autres organismes du système des Nations Unies pour le développement doivent s'efforcer davantage de la promouvoir; ii) qu'il est urgent de recueillir des fonds pour alimenter davantage le Fonds spécial pour la coopération Sud-Sud, créé conformément à la résolution 50/119 de l'Assemblée générale; et iii) que le Groupe spécial de la CTPD doit continuer à appliquer les propositions figurant dans les nouvelles orientations et à suivre l'exécution des activités de CTPD entreprises par les gouvernements et les organisations intergouvernementales dans les pays en développement ainsi que par les organismes et institutions du système des Nations Unies pour le développement et à en rendre compte au Comité à sa onzième session.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 39 (A/46/39), annexe I.

³ The Challenge to the South: The Report of the South Commission (New York, Oxford University Press, 1990).

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 39 (A/48/39), annexe I.

ANNEXE

Pays et organisations fournissant des informations

Pays en développement

Afrique	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	États arabes	Europe et Asie centrale
Bénin	Bhoutan	Anguilla	Égypte	Arménie
Éthiopie	Cambodge	Antigua-et-Barbuda	Émirats arabes unis	Kirghizistan
Gambie	Chine	Barbade	Jordanie	Turquie
Ghana	Indonésie	Brésil	Koweït	
Guinée-Bissau	Malaisie	Chili	Liban	
Mauritanie	Maldives	Colombie	Maroc	
Namibie	Micronésie (États fédérés de)	Dominique	République arabe syrienne	
Nigéria	Mongolie	El Salvador	Soudan	
Ouganda	Myanmar	Équateur	Tunisie	
Sénégal	Pakistan	Haïti	Yémen	
Seychelles	Palaos	Îles Vierges britanniques		
Zaïre	Philippines	Mexique		
Zimbabwe	République de Corée	Montserrat		
	République démocratique populaire lao	Panama		
	Samoa	Paraguay		
	Singapour	Saint-Kitts-et-Nevis		
	Sri Lanka	Saint-Vincent-et-les Grenadines		
	Thaïlande			
	Viet Nam			

Pays développés

Autriche

France

Pays-Bas

PNUD

Bureau régional pour l'Afrique

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Bureau régional pour les États arabes

Bureau régional pour l'Europe et la communauté d'États indépendants

Systeme des Nations Unies pour le développement

Banque mondiale

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

Centre du commerce international

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement

Fonds des Nations Unies pour la population

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Organisation météorologique mondiale

Organisation mondiale de la santé

Organisation internationale du Travail

Organisation maritime internationale

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

/...

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Programme alimentaire mondial

Union postale universelle

Organisations intergouvernementales

Association des nations de l'Asie du Sud-Est

Association sud-asiatique de coopération régionale

Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest

Banque asiatique de développement

Banque centraméricaine d'intégration économique

Banque interaméricaine de développement

Centre arabe d'étude des terres arides et non irriguées

Centre international de gestion des ressources aquatiques biologiques

Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques

Centre régional africain de technologie

Centre international de recherche sur la pêche en eau douce, Chine

Centre latino-américain d'administration pour le développement

Fonds monétaire arabe

Institut de coopération interaméricain en matière d'agriculture

Institut pour l'intégration de l'Amérique latine et des pays des Caraïbes

Organisation arabe pour le développement agricole

Organisation des États américains

Organisation latino-américaine de l'énergie

Programme régional pour l'environnement du Pacifique-Sud

Réseau international des petites centrales hydro-électriques

Société andine de développement

Système économique latino-américain
